

Vu le code général de la fonction publique (CGFP) et notamment le titre VII du livre 2 de la partie réglementaire,

Vu la délibération n°2020-056 du 4 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2022-047 du 4 avril 2022 fixant à cinq le nombre de représentants du personnel titulaires pour la commission consultative paritaire (CCP),

SERVICE :

DIRECTION DU
SECRETARIAT
GENERAL ET DE
L'OBSERVATOIRE

Vu l'arrêté N° DSGO-2023-07 du 17 février 2023, modifié par les arrêtés N°DSGO 2023-020 du 20 avril 2023, N° DSGO 2024-076 du 6 août 2024, N° DSGO 2025-041 du 6 mai 2025 et N° DSGO 2026-020 du 16 janvier 2026 procédant à la désignation des représentants de la collectivité et des représentants du personnel au sein de la CCP,

ARRÊTÉ :

DSGO-2026-038

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre titulaire, représentant du personnel à la Commission Consultative Paritaire (CCP),

OBJET :

DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE
LA COLLECTIVITÉ ET
DU PERSONNEL AU
SEIN DE LA
COMMISSION
CONSULTATIVE
PARITAIRE
MODIFICATION ARRÊTÉ
N° DSGO-2023-07 DU 17
FÉVRIER 2023 MODIFIÉ

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté N° DSGO-2023-07 du 17 février 2023 modifié par les arrêtés N°DSGO 2023-020 du 20 avril 2023, N° DSGO 2024-076 du 6 août 2024, N° DSGO 2025-041 du 6 mai 2025 et N° DSGO 2026-020 du 16 janvier 2026 procédant à la désignation des représentants de la collectivité et des représentants du personnel au sein de la CCP est ainsi modifié :

CCP – Représentants du personnel – Membres titulaires :

- Mme MAMET Elodie (liste CFDT), Chargée de communication externe,
- Mme FRANCISCO Ornella (liste CFDT), ATSEM,
- M. KEBE Alpha (liste CFDT), Chargé de quartier,
- Mme MOREAU Stéphanie (tirage au sort), Animatrice de proximité,
- Mme LAFOY Audrey (tirage au sort), Aide-soignante.

CCP – Représentants du personnel – Membres suppléants :

- Mme MAHO Cécile (liste CFDT), Chargée d'études juridiques,
- Mme HOURDEBAIGT-BILLY Amandine (liste CFDT), Animatrice enfance,
- Mme DENIER Elise (liste CFDT) Cheffe de projet culturel,
- Mme POPRAWA Christine (tirage au sort), Animatrice enfance,
- Mme DJELANANI Djamila (tirage au sort), Animatrice enfance.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté N° DSGO-2023-07 du 17 février 2023 modifié par les arrêtés N°DSGO 2023-020 du 20 avril 2023, N° DSGO-2024-076 du 6 août 2024, N° DSGO 2025-041 du 6 mai 2025 et N° DSGO 2026-020 du 16 janvier 2026 restent inchangées,

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES Cédex 01 par les tiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le site internet de la commune de Saint-Herblain, ou par les intéressés dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4: Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Saint-Herblain est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Région des Pays de Loire, Préfet de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la commune de Saint-Herblain.

FAIT À SAINT-HERBLAIN, LE

Le Maire de Saint-Herblain,

Bertrand AFFILÉ

Reçu à la Préfecture de Nantes le 24 février 2026

Publié le 24 février 2026